

Les Essences de la Ripisylve

▶ LES ARBRES

- **L'Aulne** (*Alnus glutinosa*)

L'Aulne glutineux ou Vergne se trouve à l'état naturel sur les berges de nos cours d'eau. Il est adapté à leur maintien grâce à son puissant système racinaire. Cependant, l'Aulne doit être introduit en plantation mélangée afin de limiter les attaques liées à un champignon (*Phytophthora adler*).

L'Aulne est exploitable en 30-40 ans. La qualité de son bois est reconnue depuis fort longtemps. Aujourd'hui, ce bois imputrescible peut avoir différents débouchés : caisserie, déroulage, tournerie, sculpture.



▲ *Aulne glutineux* âgé d'un an

Photo : CRPF Poitou-Charentes

- **Le Frêne commun** (*Fraxinus excelsior*)

Bien qu'étant exigeant en eau, le système racinaire du Frêne craint l'hydromorphie. Il fixe aussi moins bien les berges que l'Aulne. En cas de berges basses, il devra donc être traité en têtard. Le Frêne sera conduit en bois d'œuvre uniquement sur berges hautes. Il disposera alors de meilleures conditions pour développer son enracinement. Sa croissance est similaire à celle de l'Aulne et son bois présente d'excellentes qualités technologiques et esthétiques.

- **Les érables sycomore et plane** (*Acer pseudoplatanus/Acer platanoides*)

Tout comme le Frêne, les grands érables sont cultivés pour le bois d'œuvre. On les réserve aux berges hautes pour que la majeure partie du système racinaire soit hors d'eau. En effet, les érables ne supportent pas un engorgement du sol, même temporaire et dépérissent très rapidement. En situation favorable, leur croissance est très intéressante et comparable à celle de l'Aulne.

- **L'Orme champêtre** (*Ulmus minor*)

L'Orme a longtemps été présent le long des cours d'eau. Souvent traité en têtard ou émondé, il crée rapidement un rideau dense, parfois un peu trop envahissant. Sensible à la graphiose, cette essence doit être utilisée avec prudence dans les ripisylves. En tout état de cause, elle devra être introduite en mélange.

- **Le Platane** (*Platanus hybrida*)

Souvent en bordure des canaux dans le Marais Poitevin, la base de son tronc et son système racinaire forment un véritable contrefort qui protège efficacement les berges. Son feuillage abondant et de grande taille peut causer des problèmes de colmatage des ouvrages. Il est à utiliser de manière isolée. Le bois de Platane, quoique peu recherché par les acheteurs, est reconnu comme étant de bonne qualité. Il est voisin de celui du Hêtre et a les mêmes débouchés et utilisations.

- **Les saules** (*Salix*)

Ce sont des végétaux, au système racinaire puissant capable de vivre dans l'eau, particulièrement bien adaptés au maintien des berges. Capables de se bouturer à partir de fragments de tige, les piquets et les fagots de tiges de saules sont couramment utilisés en génie végétal pour la restauration des berges. Traités en taillis à courte révolution, ils sont idéaux pour constituer la strate arbustive de la ripisylve. Le bois a peu d'intérêt pour le chauffage.

- **Autres arbres pouvant être implantés sur berge haute, de manière localisée, pour "marquer" le paysage**
 - Chêne pédonculé
 - Merisier
 - Noyer (Noyer noir d'Amérique notamment)
 - Tilleul
 - Charme.

NB : En aucun cas, ces essences ne sont à installer dans les mêmes conditions que les frênes, aulnes et saules.

- **Arbres à éviter, voire à proscrire**
 - Robinier : à proscrire (envahissant)
 - Peuplier : à planter en retrait à 5 m minimum (peu stable en bordure)
 - Ailanthé : à proscrire (envahissant)
 - Erable négundo : à proscrire (envahissant)
 - Saule pleureur (envahissant).

► **LES ARBUSTES**

Position vis-à-vis du niveau d'eau (période hivernale) :

- - 50 cm minimum : Prunellier, Viorne lantane, Fusain, Cornouiller sanguin ;
- - 1 m minimum : Aubépine monogyne, Erable champêtre ;
- - position indifférente : Sureau noir, Viorne obier.

► **LES GRAMINÉES**

Idéales pour fixer les talus de faible pente, elles doivent être combinées à une plantation d'arbres et d'arbustes. Elles ont une action positive sur l'érosion superficielle et le ruissellement.

► **LES PLANTES AQUATIQUES**

Les carex, iris, joncs, roseaux,... servent en général à amortir la force du courant. Dans certains cas (rivière à courant faible et sinueux), ce type de végétation peut être suffisant pour protéger les berges.



Pour plus de renseignements, contactez votre technicien :

*La Forêt
notre
savoir-faire.*

